

INSTRUIRE ET RÉGLER LES SINISTRES CORPORELS AUTOMOBILE GRAVES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
CR041	8 jours - 56 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	4635,00 €

LIEUX ET DATES :

Nous consulter

OBJECTIFS

- Régler le sinistre dans le respect des procédures internes.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)
[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Un parcours de formation complet alliant apports théoriques et applications pratiques et permettant aux

participants d'acquérir toutes les compétences nécessaires.

Formateur(s) :

Ce parcours de formation est animé par des professionnels spécialisés dans l'indemnisation des sinistres corporels, formateurs experts de l'Ifpass.

PROGRAMME

[Cette formation permet de valider le bloc 3 du RNCP39615 - Chargé d'indemnisation en assurance : Régler le sinistre dans le respect des procédures internes](#)

MODULE 1 : INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS GRAVES – 2 jours

- A. Introduction
- B. Postes de préjudices spécifiques
- C. Modalités d'indemnisation
- D. Aggravation
- E. Recours des tiers payeurs

MODULE 2 : ÉVALUER LE PREJUDICE ECONOMIQUE DES PROFESSIONS NON SALARIEES – 2 jours

- A. Identifier les caractéristiques des professions non salariées
- B. Déterminer les informations utiles des documents comptables
- C. S'entraîner à l'évaluation d'un préjudice économique

MODULE 3 : CALCULER LE PGPF ET IP DU SALARIE INCAPABLE DE REPENDRE UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE – 1 JOURS

- A. Calcul des pensions de vieillesse des salariés
- B. Calcul de la perte de gains professionnels futurs
- C. Calcul de l'Incidence Professionnelle correspondant à la perte de retraite
- D. Étudier les diverses modalités d'indemnisation

MODULE 4 : EVALUER LES PREJUDICES DES VICTIMES INDIRECTES – 1 JOUR

- A. Identifier et évaluer les différents postes de préjudice des victimes indirectes en cas de décès de la victime directe
- B. Identifier et évaluer les différents postes de préjudice des victimes indirectes en cas de survie de la victime directe
- C. Déterminer le recours des tiers payeurs en cas de décès

MODULE 5 : PROTOCOLE D'ACCORD « ASSUREURS/ORGANISMES SOCIAUX » : PERFECTIONNEMENT – 2 jours

- A. Introduction
- B. Déterminer les assiettes de recours et imputation des prestations
- C. Liquider les recours
- D. Analyser les dernières notes et jurisprudences arbitrales récentes

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

L'accès à la certification est possible par la VAE. L'obtention de la certification professionnelle est subordonnée à la validation des blocs de compétences visés par la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

Equivalences et passerelles :

Cette formation n'a pas de lien avec d'autres certifications.

PUBLIC

Cette formation est destinée à des gestionnaires sinistres corporels qui souhaitent acquérir les compétences nécessaires pour gérer des sinistres graves impliquant des enjeux financiers importants et nécessitant une technicité élevée.

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifique.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

4635,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 18/06/2025 à 20:03